

AVIS

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR DE NIVELLES

NIVELLES

DEMANDEUR : in BW association intercommunale scrl, rue de la Religion 10 – 1400 Nivelles

OBJET : Demande de révision partielle du plan de secteur de NIVELLES visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension du parc d'activités économiques (PAE) existant de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » - « Nivelles C4 »

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), in BW introduira prochainement auprès du Gouvernement wallon une demande de révision partielle du plan de secteur de NIVELLES. Cette révision vise plus précisément l'extension du PAE existant de Nivelles Nord « les Portes de l'Europe » - « Nivelles C4 ».

Les parcelles concernées sont les suivantes : Nivelles, 4^{ème} division : Baulers, section A, N° 23L 5, 45F, 45G, 46C, 48 O, 51D, 55A, 56E, 57A, 59A, 59B, 60A, 60B, 61 O, 62 O, 63 O, 64 O, 65A, 66 O, 67 O.

Conformément aux dispositions du CoDT et de l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°48 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable obligatoire pour certaines révisions du plan de secteur du 11 juin 2020, in BW vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Du mercredi 2 décembre 2020 à 8h00
au jeudi 3 décembre 2020 à 17h00**

Présentation vidéo en ligne : www.inbw.be

La présentation vidéo a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
3. mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
4. présenter et permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute information relative au projet peut être obtenue par téléphone durant ces deux jours, entre 8h et 17h auprès de in BW - Département Economique - service Aménagement du Territoire (Mr Collin NKONO - tél : 067/68.40.34).

Toute personne peut adresser par écrit au Collège communal de Nivelles, dans les quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit **du 4 au 18 décembre 2020**, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la personne ou l'autorité à l'initiative de la révision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Nivelles, service urbanisme, Boulevard des Arbalétriers 25 à 1400 Nivelles ou à l'adresse mail suivante : administration@nivelles.be, en y indiquant vos noms et adresse.